

Page: 1/9

Edition révisée n° : 2.60

Date de révision : 2017-09-01

Remplace la fiche : 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS

Pays: FR / Langue: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

: Argon ; Argon NERTAL ; ARGON N56 ; ARGON N60

N° FDS

003AGIS

Description chimique

: Argon

N° CAS: 7440-37-1 N° CE: 231-147-0 N° Index: ---

N° d'enregistrement

: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

Formule chimique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées

: Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

Gaz de test ou d'étalonnage. Gaz de purge, de dilution, d'inertage.

Purge.

Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques.

Gaz de protection pour procédés de soudage.

Utilisation en laboratoire.

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

Applications alimentaires.

Utilisations déconseillées

: Utilisation grand public.

25

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Air Liquide France Industrie 152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX - FRANCE T +33 1 53 59 75 55

Fds.GIS@airliquide.com - www.airliquide.com

Adresse e-mail (personne compétente)

: Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France: ORFILA: +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques

Gaz sous pression : Gaz comprimé

H280

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

Mention d'avertissement (CLP)

Attention

Mentions de danger (CLP)

🖫 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur...



Page : 2/9 Edition révisée n° : 2.60

Date de révision : 2017-09-01

Remplace la fiche : 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS
Pays: FR / Langue: FR

Conseils de prudence (CLP)

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé...

2.3. Autres dangers

: Asphyxiant à forte concentration.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Argon	(N° CAS) 7440-37-1 (N° CE) 231-147-0 (N° Index) (N° d'enregistrement) *1	100	Press. Gas (Comp.), H280

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit,

- *1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.
- *2: Date limite d'enregistrement non dépassée.
- *3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

23

3.2. Mélanges

Non déterminé.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime cesse de respirer, ne respire plus.

- contact avec la peau

Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

- contact avec les yeux

Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

- Ingestion

🖟 L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

Se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés

: Eau en pulvérisation ou en nuage.

- Agents d'extinction non appropriés : ne

: ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques

: L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux

: Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers



Page : 3/9 Edition révisée n° : 2.60

Date de révision : 2017-09-01

Remplace la fiche : 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS
Pays : FR / Langue : FR

23

Méthodes spécifiques

Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence.

Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).

Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Essayer d'arrêter la fuite.

Évacuer la zone.

Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Assurer une ventilation d'air appropriée,

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Agir selon le plan d'urgence local.

Se maintenir en amont du vent.

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

 Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Ne pas respirer le gaz.

Eviter de mettre à l'air le produit.



Page : 4/9
Edition révisée n° : 2.60
Date de révision : 2017-09-01
Remplace la fiche : 2015-06-01

003AGIS

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

Pays : FR / Langue : FR

Sécurité lors de la manutention du récipient de

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier). 🍇

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

OEL (Limites d'exposition professionnelle) : Aucune donnée disponible.

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Aucune donnée disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition



Page: 5/9 Edition révisée n° : 2.60 Date de révision : 2017-09-01

Remplace la fiche: 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS Pays: FR / Langue: FR

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de

fuites.

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être

relâchés.

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels

de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à

considérer

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO

recommandées.

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. · Protection des yeux/du visage

Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

· Protection de la peau

- Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles. - Divers

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité,

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive · Protection respiratoire

doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

 Risques thermiques Aucun ajout aux sections précédentes.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

: Aucune n'est nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique à 20°C / 101.3kPa

: Gaz

Couleur

: Incolore.

Odeur

: Non détectable à l'odeur.

Seuil olfactif

1. La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de

surexposition

Point de fusion / Point de congélation

Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

-189 °C

Point d'ébullition

-186 °C

Point d'éclair

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Vitesse d'évaporation

Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Inflammabilité (solide, gaz)

Ininflammable

Limites d'explosivité

Non-inflammable.

Pression de vapeur [20°C]

Non applicable.

Pression de vapeur [50°C]

Non applicable.

Densité de vapeur

Non applicable.

Densité relative, liquide (eau=1)

Non applicable.

Densité relative, gaz (air=1) Hydrosolubilité

1,38

: 67,3 mg/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non applicable aux gaz non organiques.



Page : 6/9 Edition révisée n°: 2.60 Date de révision : 2017-09-01 Remplace la fiche: 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS

Pays: FR / Langue: FR

Température d'auto-inflammation

: Non-inflammable.

Température de décomposition

Non applicable

Viscosité

: Pas de donnée fiable disponible,

Propriétés explosives

Non applicable.

Propriétés comburantes

Non applicable.

9.2. Autres informations

Masse molaire

: 40 g/mol

Température critique [°C]

: -122 °C

Autres données

Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier

dans les points bas et les sous-sols.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous,

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

23

: Aucun(e).

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Aucun(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu. Toxicité aiguë

Corrosion cutanée / irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'effet connu avec ce produit, : Pas d'effet connu avec ce produit. Pas d'effet connu avec ce produit. Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction

Mutagénicité des cellules

Pas d'effet connu avec ce produit. Pas d'effet connu avec ce produit. Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes

Pas d'effet connu avec ce produit.

cibles - exposition répétée

Danger par inhalation

Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation Ce produit est sans risque pour l'écologie.

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible. EC50 72h - Algae [mg/l] ¿ Aucune donnée disponible. CL50 96 Heures - poisson [mg/l] Aucune donnée disponible.



Page : 7/9 Edition révisée n° : 2.60

Date de révision : 2017-09-01

Remplace la fiche : 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS

Pays : FR / Langue : FR

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation

Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation

: Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation

Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable.

Pénétration dans le sol non vraisemblabe.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation

: Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Pas d'effet connu avec ce produit.

Effet sur la couche d'ozone Effet sur le réchauffement global Aucun(e).
Aucun(e).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.

23

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

13.2. Informations complémentaires

Liste des déchets dangereux

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les

législations locales et/ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU

: 1006

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID)

* ARGON COMPRIMÉ

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Argon, compressed

Transport par mer (IMDG)

ARGON, COMPRESSED

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques.

Transport par route/rail (ADR/RID)

Class

2.

Code de classification

1A.

Danger n°

20.

Restriction de passage en tunnels

💈 E - Interdiction de traverser les tunnels de la catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s)

2.2

Transport par mer (IMDG)



Page: 8/9 Edition révisée n°: 2.60 Date de révision : 2017-09-01

Remplace la fiche: 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS Pays: FR / Langue: FR

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s)

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie

2.2 F-C.

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage

: S-V.

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID)

Non déterminé.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Non déterminé

Transport par mer (IMDG)

Non déterminé,

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID)

Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

: Aucun(e).

Transport par mer (IMDG)

Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID)

: P200.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo

: 200.

Avion cargo seulement

: 200.

Transport par mer (IMDG)

: P200.

Mesures de précautions pour le transport

Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi

que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Restrictions d'emploi

: Aucun(e).

Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III)

Non couvert.

Directives nationales

Règlementation nationale

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Consulter sur le site de l'INERIS (http://www.ineris.fr/aida) le guide technique: "application de la classification des substances et mélanges dangereuses à la nomenclature des installations

classées".

Kenn-Nr.

1348

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.



Page : 9/9
Edition révisée n° : 2.60
Date de révision : 2017-09-01
Remplace la fiche : 2015-06-01

Argon; Argon NERTAL; ARGON N56; ARGON N60

003AGIS

Pays : FR / Langue : FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.

Abréviations et acronymes

ETA-Estimation de la Toxicité Aigue

CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

EPI - Equipements de protection individuelle

LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée

RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EN - European Norm - Norme Européenne

UN - United Nations - Nations Unies

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

WGK - Wassergefährdungsklassen - Classses de danger pour l'eau

Conseils de formation

Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Texte intégral des phrases H et EUH

Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la	
	chaleur.	

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.